

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC SAINT-JEAN EST

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac Saint-Jean Est, tenue le lundi, 19 avril 2010 à 19:30 heures, en la salle des délibérations régulières du Conseil située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ
LES CONSEILLERS : M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. MAGELLA DUCHESNE
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. FERNAND BOUCHARD

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAUULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

89.04.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement que les membres du Conseil municipal renoncent à l'avis de convocation pour cette assemblée et accepte l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points suivants: "Motion de félicitations" et "Approbation du prix de vente d'un terrain".

2.- ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER 2009

90.04.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu unanimement d'accepter le rapport financier au 31 décembre 2009 tel que présenté sommairement par M. Sylvain Desmeules, c.a. de la firme comptable Malette. Ce rapport, pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, démontre un déficit libre de 1 406. \$ au 31 décembre 2009.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreauult, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce rapport financier.

3.- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2010

91.04.10

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu unanimement que ce Conseil mandate la firme comptable Malette pour la vérification comptable de la Municipalité de St-Bruno pour l'exercice financier du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 et ce, conformément aux prescriptions de l'article 966 du Code municipal.

4.- ACCEPTATION DES MODALITÉS POUR LA TRAVERSE D'UNE VOIE FERRÉE. RE: PROJET COMMUN D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Dans le projet d'installation de conduite d'eau potable pour le raccordement de la municipalité de Saint-Bruno, dans le cadre du projet commun d'alimentation en eau potable de la municipalité d'Hébertville-Station, Larouche et St-Bruno,

92.04.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'habiliter M. Rémy Boillat, ingénieur de Roche ltée, Groupe-conseil, à soumettre une demande d'autorisation au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Réf.: Article 2.1 du Formulaire de Demande d'autorisation).

Il est en outre résolu de confirmer l'engagement de la Municipalité de St-Bruno de transmettre au Ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée (Réf.: Article 2.1 du Formulaire de Demande d'autorisation).

Il est également résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

5.- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ. RE: P-6, RANG IV, CANTON LABARRE

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande pour l'enlèvement de 30 cm de terre noire pour améliorer le drainage sur une partie du lot 6, rang 4, Canton Labarre, d'une superficie d'environ 35,8 mètres carrés, propriété de Mme Édith Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno ne réglemente pas, en tant que tel, l'objet de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno doit quand même donner son avis en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE à cet égard, l'acceptation de cette demande n'aurait que peu d'impact sur l'agriculture étant donné la superficie relativement faible faisant l'objet de la demande, sinon des impacts positifs en rendant cette partie de lot plus cultivable;

93.04.10 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accepter cette demande d'autorisation telle que présentée.

6.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 13-56, RANG V, CANTON LABARRE

94.04.10 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'accepter la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 13-56, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Lajoie, au prix de 20 500.00 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente.

7.- APPROBATION DU PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN. RE: 13-60, RANG V, CANTON LABARRE

95.04.10 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'accepter la vente d'un terrain désigné comme étant le lot 13-56, Rang 5, Canton Labarre, de la rue Lajoie, au prix de 19 150.00 \$, taxes en sus.

Il est en outre résolu que M. Réjean Bouchard, maire, et M. Gilles Boudreault, secrétaire-trésorier, ou M. Carl Bouchard, secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer les documents relatifs à cette vente.

8.- MOTION DE FÉLICITATIONS

96.04.10 Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'octroyer une motion de félicitations aux organisateurs du Tournoi de curling de Saint-Bruno. Encore cette année, l'activité fut couronnée de succès grâce à des bénévoles qui font fi des heures de travail et dont la détermination est un exemple pour tous ceux qui participent à ce tournoi. Félicitations encore une fois pour votre dynamisme et votre belle implication.

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucun contribuable n'est présent.

10.- LEVÉE DE LA SÉANCE

97.04.10

Il est proposé par M. Fernand Bouchard et résolu unanimement que l'assemblée soit et est levée.

IL EST 20:05 HEURES

LE MAIRE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. RÉJEAN BOUCHARD

GILLES BOUDREAU